

**Charte adoptée à l'unanimité par les membres de la Fédération IDE  
lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 6 janvier 1997 au 35 rue Compans à  
Paris.**

Pour bon nombre d'acteurs, le voyage a plusieurs impacts dans la vie de la société : des impacts sur les loisirs, la découverte, l'économie.

**Le voyage ne doit pas être une finalité mais un moyen d'émancipation des personnes et d'ouverture à l'autre.**

Les Associations Inter-CE, outils de solidarité, de réalisations sociales, économiques et culturelles, se doivent de traduire dans leur activité voyage leur volonté d'agir pour leur valeur associative et l'émancipation des personnes.

Dans ce sens, chaque adhérent définit une politique, une stratégie en lien avec son environnement et les réalités locales, qui permette d'aller vers une **démarche de découverte des situations sociale, culturelle et économique** des personnes, des régions, des pays.

Pour cela, **l'adhérent à la fédération IDÉ s'engage à :**

- favoriser des **séjours diversifiés** facilitant cette approche ;
- promouvoir un **tourisme de proximité et des régions** ;
- définir des **séjours de groupes** permettant l'échange et les relations culturelles aux **dimensions humaines** ;
- définir les **contenus** qui visent à un équilibre entre le loisir, la découverte culturelle et le lien avec les personnes ;
- dans le **choix des destinations**, la dimension de solidarité, de liberté sera prise en compte afin d'éviter des séjours-voyages dans des pays qui ne respecteraient pas les Droits de l'homme, sauf si une telle initiative se faisait en lien avec des acteurs ou des organisations qui agissent avec ces pays pour leur émancipation ;
- ne pas être un acteur de développement du tourisme sexuel et/ou de l'exploitation des enfants ;
- mettre en place des **initiatives appropriées favorisant l'accès au voyage** en réduisant les inégalités entre salariés et/ou personnes privées d'emploi.
- pour l'organisation des séjours-voyages, l'adhérent veillera à :
  - \* **impliquer** au mieux les **salariés** dans les choix et l'organisation des séjours ;
  - \* **choisir les partenaires** du tourisme associatif à but non lucratif en priorité par rapport à des critères de qualité, des contenus innovants en lien avec les objets de la Charte ;
  - \* **examiner** les conditions de réalisation des séjours par les différents acteurs prestataires, au regard du respect de l'emploi et du droit du travail national et international ;
  - \* dans le cadre de la dimension de solidarité et d'ouverture, **l'aspect "aide au développement local"** est un élément qui sera également pris en compte dans les choix ;
  - \* dans le cadre de séjours, et chaque fois que possible, seront privilégiés les partenaires signataires de la "charte qualité UNAT" pour les villages de vacances.
- D'autre part, **l'adhérent s'engage** à favoriser la mise en place et le développement, dans nos régions ou pays étrangers, d'un **réseau d'acteurs** facilitant l'accueil, l'accompagnement, l'animation des séjours et voyages en lien et en accord avec nos choix.

Il s'engage à organiser au moins **une fois par an**, dans son collectif, une **réunion** visant à faire un bilan des activités et à engager la réflexion ou décision des perspectives voyages, en y associant un membre du Conseil d'Administration IDÉ.